

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 novembre 2013

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 2 novembre 2013

Date d'affichage : 2 novembre 2013

Présents : M. Y. FICHOU, Mme J. BORE, M. S. BRETON, Mme Y. CORVISY, M. G. DAUBIGNARD, Mme G. GILLES, M. P. LECAS, M. P. PICHON, M. J. PIEDALLU, Mme F. PROUST, M. G. RENAUD, Mme N. TOURNOIS

Procuration(s) :

M. S. GAULTIER a donné procuration à M. S. BRETON

Mme P. DION a donné procuration à M. Y. FICHOU

Mme M. JULLIEN a donné procuration à Mme J. BORÉ

M. Ph. ROULLIER a donné procuration à M. P. LECAS

Absent(s) excusés : Mme M. PELLETIER, Mme M. VALLET

Président : M. Y. FICHOU, Maire

Secrétaire de séance : Mme N. TOURNOIS

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013
2. PLU : approbation du dossier d'enquête publique
3. Décisions budgétaires :
 - Subventions (tennis de table et tir)
 - Admission en non-valeur
4. Voirie :
 - Programme des travaux
 - Classement
5. Achat de parcelle
6. Questions diverses
7. Questions des membres

1- PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013 est adopté à l'unanimité après les modifications suivantes : page 8 : « Mme BADOIS propose des ateliers pour dix vingt enfants répartis sur deux séances à chaque période (~~environ~~ 8 séances) ».

2- PLU : APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente le projet de modification n°2 du PLU de Lailly-en-Val qui porte sur la mise à jour des zones réservées et la modification de certains points du règlement. Aucune modification du zonage n'est envisagée.

Monsieur le Maire demande l'approbation de ce dossier pour pouvoir le présenter à l'enquête publique.

Délibération n° 1311-68

Objet : Approbation du projet de modification du PLU

Considérant la décision d'engager une modification du PLU portant sur certains points du règlement et la mise à jour des zones réservées,

Considérant la délibération n°1305-44 confiant la modification du PLU de la commune à l'entreprise EDC2i,

Considérant la procédure de consultation des personnes associées,

Considérant le projet de modification du PLU remis par l'entreprise edc2i à Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

D'approuver le projet de modification du PLU de Lailly-en-Val,

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et signer les pièces afférentes à ce projet.

3- DECISIONS BUDGETAIRES

SUBVENTIONS

Délibération n° 1311-69

Objet : Subventions exceptionnelles associations sportives et achat armoire forte

Considérant le nombre de licenciés croissant de l'association du CAL Tennis de Table,
Considérant le vol de l'armoire forte de l'Avenir Tir, et la nécessité d'en acquérir une nouvelle au nom de la commune pour sécuriser le stockage des armes de l'association au sein du gymnase,

Il y a lieu d'attribuer des subventions exceptionnelles pour ces deux associations sportives et de comptabiliser l'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

De mandater M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle :

* au CAL Tennis de Table de Lailly-en-Val pour un montant de 200.00 €,

* à l'Avenir Tir pour un montant de 850.00 €.

Ces sommes seront mandatées à l'article 6574.

D'affecter l'achat de l'armoire forte à l'article 2158 Immobilisation corporelle.

Délibération n° 1311-70

Objet : Subvention au comité des fêtes

En l'absence de Monsieur Pichon, Monsieur le Maire indique que :

- les droits de place pour la brocante du 7 juillet 2013 s'élèvent à 668.80 €,

- les droits de place pour la brocante du 3 novembre 2013 s'élèvent à 2 629.00 €,

Il y a lieu d'attribuer une subvention exceptionnelle du même montant au Comité des Fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

De mandater M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Lailly-en-Val pour l'organisation de la brocante du 7 juillet 2013 pour un montant de 668.80 €, et pour l'organisation de la brocante du 3 novembre 2013 pour un montant de 2 629.00 €, soit une somme globale de 3 297.80 €. Cette somme est mandatée à l'article 6574.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Délibération n° 1311-71

Objet : Admission en non-valeur

Considérant les admissions en non-valeur transmises par la Trésorerie de Beaugency,

Considérant que ces admissions concernent les années 2009 à 2013,

Considérant que ces sommes ne seront pas perçues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE

D'admettre en non-valeurs les factures impayées de restauration scolaire, relatives aux années 2009 à 2011 pour un montant de 558.96 €.

De mettre en attente les non-valeurs des années 2012 et 2013, et de prendre contact avec les personnes intéressées.

4- VOIRIE

PROGRAMME DES TRAVAUX

Monsieur Pichon présente l'ensemble des travaux de voirie à réaliser sur la commune :

- Carrefour route de Beaugency/rue de la Fontaine : tassement de la chaussée avec trous régulièrement rebouchés ;
- Sortie de la rue de la Mairie sur la départementale très détériorée du fait du passage fréquent des bus et véhicules lourds. La réparation se ferait en deux temps : un traitement version poids lourds à gauche et un traitement chaussée normale à droite ;
- A Monçay, la première rue sur la gauche est très abimée : le socle est à reprendre ;
- Entre la rue de Vézenne et la rue de la Charpenterie : problème de ruissellement d'eau qui nécessite une correction
- A l'angle de la rue de la Trépinrière et le Clos de la Cave : problème d'inondation de la voie. Il faudrait réaliser un puisard qui prend en compte la circulation de quelques véhicules lourds.
- Entre le rû de Vezenne et les 3 cheminées, reprise de la piste cyclable sur la route de Blois.

La réalisation de ces travaux a nécessité le lancement d'un appel d'offre en MAPA.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché après avis de la Commission chargée d'analyser les offres.

Monsieur Fichou présente la situation délicate d'administrés rue du Sabot du fait que leur propriété n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable. La commission travaux s'est déplacée sur place pour étudier une extension du réseau et a émis un avis favorable.

Délibération n° 1311-72

Objet : travaux d'extension du réseau d'eau

Considérant la demande de propriétaires rue du sabot quant à l'extension du réseau d'eau pour permettre leur raccordement,

Considérant l'avis favorable de la commission travaux

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

De confier les travaux d'extension du réseau à l'entreprise ENEAULT pour un montant de 5544.66 € TTC.

CLASSEMENT DES CHEMINS

Le bureau d'études EDC2i a la possibilité technique de réaliser un fonds de plan des chemins communaux (recensés lors du travail de la commission) à partir du fonds de plan cadastral du Conseil Général. Une fois ce plan élaboré, une enquête publique sera alors possible pour valider ce travail sur les chemins communaux.

Délibération n° 1311-73

Objet : Numérisation du plan des chemins communaux de Lailly-en-Val

Considérant le recensement des chemins communaux effectué par la commune,
Considérant la nécessité d'établir un plan de recensement de l'ensemble de ces chemins sur le territoire de Lailly-en-Val,
Considérant l'analyse technique et financière de la proposition chiffrée du bureau d'études EDC2i,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

De confier la numérisation du plan des chemins communaux de Lailly-en-Val à l'entreprise EDC2i pour un montant de 1004.64 € TTC

Mme Gilles demande si suite à ce travail, il sera possible d'éditer le plan de la commune; Monsieur Fichou répond que ce plan ne peut pas être utilisé tel que mais peut servir de base pour un travail ultérieur.

5- ACHAT DE DIFFERENTES PARCELLES

-La commune de Lailly-en-Val a reçu une proposition d'achat concernant la parcelle AH 0038. Cette parcelle de 170 m² est non constructible et proposée à 2500 € frais d'agence compris. Le Conseil municipal émet un avis négatif sur cette proposition jugée trop chère et décide de faire une offre à l'agence pour un montant de 500 € frais d'agence inclus

- La commune de Lailly-en-Val a reçu une proposition d'achat dans le cadre d'une succession concernant les parcelles ZA 22, ZA 58 et AD 206.

Délibération n° 1311-74

Objet : Achat de trois parcelles cadastrées ZA 22, ZA 58 et AD 206

Considérant le courrier de Maître Malon en date du 24 septembre 2013,
Considérant la proposition faite par l'Institut Pasteur de vendre à la commune trois parcelles situées à Lailly-en-Val cadastrées ZA 22, ZA 58 et AD 206 moyennant le prix d'un euro,
Considérant l'intérêt que représentent ces parcelles en tant que réserve foncière pour la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

D'accepter la proposition de l'Institut Pasteur et
D'acheter les parcelles cadastrées ZA 22, ZA 58 et AD 206 moyennant le prix d'un euro.

Par ailleurs le conseil est informé de la signature de 2 actes notariaux qui concernent pour l'un la rétrocession de la voirie du Clos de l'Ange et pour l'autre la régularisation de cession d'une parcelle pour élargissement de la rue de Monçay.

6- QUESTIONS DIVERSES

Modification du POS de Saint Laurent Nouan

Le maire de Saint Laurent Nouan, par courrier du 5 novembre, demande l'avis du Conseil Municipal, avant enquête publique sur la modification de son POS.

Délibération n° 1311-75

Objet : Avis sur la modification simplifiée du POS De Saint-Laurent-Nouan

Considérant le dossier de modification simplifiée du POS de la Commune de Saint Laurent-Nouan reçu en mairie le 05 novembre 2013 pour avis avant enquête publique,
Considérant que la modification concerne une petite zone autour du château de Bel Air,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

DECIDE

À l'unanimité

D'émettre un avis sans réserve par rapport à cette modification.

Classe de découverte

Délibération n° 1311-76

Objet : Participation classe de découverte

Mme VIAUD, Directrice de l'école élémentaire, a sollicité le conseil pour le financement d'une classe de découverte concernant les élèves de CM2 de la classe de Mme GESLIN. Ce voyage de découverte du milieu marin et de l'écriture slam (en lien avec un projet artistique) concerne 27 élèves CM2. Ils se rendraient du 2 au 7 juin 2014 à Saint Jean de Monts. Le montant restant à payer après subvention du Conseil Général s'élèverait à 259.00 € par enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,
A l'unanimité,

DECIDE DE PARTICIPER au projet de classe de découverte à Saint Jean de Monts pour les enfants de CM2 pour un montant de 130.00 € par enfant.

7- QUESTIONS DES MEMBRES

Suite à une démarche de rendez-vous qui n'a pas abouti, Monsieur Pichon fait lecture d'un courrier qu'il se propose d'adresser à l'entreprise Mollière. Le Conseil valide ce courrier. Le rendez-vous est destiné à faire le point sur différents dysfonctionnements.

Remerciements

Une carte a été reçue par Mme Tournois de la part d'un enseignant du Burkina Faso, venu en visite cet été aux écoles, pour remercier la municipalité pour son accueil et constater son investissement dans les écoles.

Travaux divers

Monsieur Daubignard demande si les trous présents route du Bouchet vont être comblés. Monsieur Pichon répond que malgré plusieurs tentatives de rebouchage, les trous se reforment. Monsieur Fichou demande s'il n'y a pas à cet endroit un affouillement d'eau. Des investigations vont être faites et en particulier vérifier si la conduite de refoulement des eaux usées de Dry n'est pas en cause.

Madame Boré demande à ce que l'on relance la personne qui avait abîmé le chemin des Chesnays pour qu'il le remette en état.

Madame Boré demande que le grillage derrière les ateliers municipaux, au vu de son mauvais état, soit changé.

Marché de Noël

Madame PROUST rappelle que le marché de Noël aura lieu chez Monsieur et Madame Lacoste au 10 rue de la mairie, les samedi 14 décembre 2013 de 13h30 à 18h et le dimanche 15 décembre de 10h à 18h.

Des prestations ont été réservées pour l'animation pour un montant de 1040 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du : 2013

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du : 2013
Avec les observations suivantes :

Le Maire,

Yves FICHOU

Les membres présents,

Mme J. BORE,

M. S. BRETON,

Mme Y. CORVISY,

M. G. DAUBIGNARD,

Mme. G. GILLES

M. P. LECAS,

M. P. PICHON,

M. J. PIEDALLU,

Mme F. PROUST.

M. G. RENAUD

Mme N. TOURNOIS

Les membres représentés :

Mme P. DION (par M. Y. FICHOU)

M. S. GAULTIER (par M. S. BRETON)

Mme M. JULLIEN (par Mme J. BORÉ)

M. Ph. ROULLIER (par M. P. LECAS)

Les membres absents :

Mme M. PELLETIER, Mme M. VALLET